Compte rendu – Session de travail du mardi 1er février 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 1er février 2022 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, Me François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 18 janvier 2022	
	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 18 janvier 2022.
Sujet	M. Dany Carpentier souhaite que le rapport d'auscultation de la chaussée soit communiqué à la population et que la carte des rues qui seront pavées soit aussi rendue publique. M. Robert Dussault répond que la Ville attend toujours le rapport d'auscultation de la chaussée. Il ajoute qu'au cours des prochains jours, tous les membres du Conseil seront rencontrés afin de leur présenter les rues qui seront pavées dans leur district respectif en 2022. Mme Cynthia Simard rappelle que chaque année, une conférence de presse a lieu au mois de mai afin d'annoncer les rues qui seront pavées au cours de l'été et qu'une carte est rendue publique sur le site Web de la Ville. Me Yolaine Tremblay devra consulter la coordonnatrice à l'accès à l'information pour savoir s'il sera possible de rendre public le rapport d'auscultation de la chaussée.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Des questions sont posées en lien avec les points 5, 6, 11, 15 à 18, 22, 38 à 43, 46, 49, 61, 62 et 65.

Plus précisément, au point 5, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il sera nécessaire de retirer une maison pour construire l'émissaire pluvial. M. Robert Dussault répond que c'est le cas. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite s'il sera possible d'aménager une rampe de mise à l'eau à cet endroit. M. Dussault répond que c'est impossible parce que le terrain est beaucoup trop escarpé.

Au point 6, M. Pierre-Luc Fortin demande si une présentation a été faite à un comité puisque les plans n'ont pas été annexés à la fiche. M. Robert Dussault répond qu'il faut déplacer le cours d'eau en raison d'un problème d'affaissement de conduite sous un abri d'auto. Me Annie Pagé ajoute qu'il est normal que la fiche ne contienne pas de détails sur le projet puisqu'il est à l'étape du règlement d'emprunt qui permettra ensuite d'aller de l'avant avec la conception des plans et l'acquisition de servitudes.

Au point 11, M° François Bélisle souligne qu'au point 6.3 c) du code d'éthique, une référence est faite à l'article 24 de l'ancien code alors qu'il devrait plutôt s'agir de l'article 25 du nouveau code. M° Yolaine Tremblay répond qu'elle fait immédiatement la correction et déposera par la suite la version révisée sur Instances sans papier. M. Pierre-Luc Fortin souhaite quant à lui ajouter une disposition importante à la fin du code d'éthique. En effet, il tient à ce que la proposition suivante fasse partie du code : « Rien dans le présent règlement ne doit être interprété comme restreignant le droit inaliénable d'un membre du Conseil de faire preuve de transparence à l'égard de la population et, dans cette optique, de lui donner de l'information sur des dossiers municipaux et de lui faire connaître son opinion sur ceux-ci, et ce, de la manière, par les moyens et au moment qu'il juge à propos. » M. Fortin affirme que pour lui, les huis clos doivent être une exception, et la transparence une règle générale. M° Annie Pagé rappelle qu'une disposition de la Politique de communication traite justement de ce sujet et en fait la lecture. Les membres du Conseil discutent longuement du sujet, certains étant d'accord avec la proposition, d'autres étant contre et affirmant être à l'aise avec le travail effectué en groupe pour la préparation du nouveau code d'éthique. M° Bélisle propose alors l'adoption du code d'éthique à la séance publique et la formation d'un comité ad hoc qui pourra plus tard travailler à sa bonification. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Aux points 15 à 18, Mme Geneviève Auclair demande s'il est possible de connaître les investissements par district. Me Annie Pagé répond qu'elle va communiquer avec les directeurs concernés et revenir avec une réponse par la suite.

Au point 22, Mme Geneviève Auclair affirme que les coûts pour les deux projets participatifs sont de 160 000 \$, mais que le règlement d'emprunt est de 200 000 \$. Mme France Cinq-Mars répond que le montant maximum de chacun des projets a été mis au règlement d'emprunt, mais que cela ne signifie pas que le montant total sera emprunté si ce n'est pas nécessaire.

Aux points 38 à 43, M. Dany Carpentier demande si le financement des maisons de jeunes a été accordé sur la base de l'équité. Mme Sophie Desfossés répond que le financement a été accordé conformément à la Politique d'admissibilité et que les maisons de jeunes sont satisfaites du financement accordé.

Au point 46, Mme Geneviève Auclair demande si la Ville accorde souvent des subventions au fonctionnement. Mme Sophie Desfossés répond que c'était fréquent par le passé, mais que cette façon de faire est à l'étude. Dans le présent cas, il s'agit d'un organisme propriétaire d'un immeuble et qui offre toutes les activités de pétanque intérieure de la Ville. Mme Desfossés ajoute que la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire mène un exercice de révision des subventions par catégorie d'organismes selon les différents plans d'action.

Au point 49, Me Yolaine Tremblay annonce que la convention a été modifiée ce matin en raison de dispositions relatives à la marina. La nouvelle convention a été déposée dans Instances sans papier.

Au point 61, M. Luc Tremblay affirme ressentir un malaise à voir des tableaux comparatifs avec les autres villes pour la rémunération de fonctionnaires alors que les conseillères et les conseillers ont aussi eu un tableau comparatif de leur rémunération, mais que rien n'a changé. Selon lui, c'est une situation « deux poids deux mesures ». Il souhaite qu'une discussion sur la rémunération des conseillères et conseillers municipaux se tienne bientôt. M. Jean Lamarche demande que le point soit discuté plus tard à huis clos.

Au point 65, M. Dany Carpentier demande si le Plan régional des milieux humides et hydriques est plus contraignant que le Schéma d'aménagement de la Ville. M. Robert Dussault répond que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a ordonné de revoir, dans toute la région, l'ensemble des milieux humides et hydriques. Le délai supplémentaire est demandé parce que ce ne sont pas tous les partenaires qui sont prêts à remettre leur plan.

Me Yolaine Tremblay annonce le retrait des points 9 et 62 de l'ordre du jour de la séance publique et l'ajout, en Affaires nouvelles, du point 66, soit une modification urgente de contrat.

Sujet

Décision: Retirer les points 9 et 62 de l'ordre du jour de la séance publique et ajouter un point en Affaires nouvelles.

Responsable de l'exécution: Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi: Séance du 1er février 2022.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure: M. Pierre-Luc Fortin quitte la rencontre à 14 h 07.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés: s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités MM. Luc Tremblay, Pierre Montreuil et François Bélisle résument brièvement la première réunion des comités Animer et soutenir la communauté, Assurer la mobilité durable dans la Ville et Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire. Mme Geneviève Auclair propose qu'à l'avenir, les présidentes et présidentes de comité rapportent les recommandations de leur comité respectif. Responsable de l'exécution : s. o. Échéancier / suivi : s. o. Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o. Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.